

RAPPORT N° 03/6-51
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(10 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet)

Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes suivants au Tableau des Effectifs :

- 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 12 heures ;
- 5 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 27 heures ;
- 4 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31 heures.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget de l'année 2003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/6-51
du Conseil Municipal
en séance du mardi 16 décembre 2003

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(10 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-51 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 12 heures ;
- 5 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 27 heures ;
- 4 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31 heures.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2003

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

